

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	28

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 22 juin 2021, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au centre socio-culturel, place du Champ de Foire, 45 360 Châtillon-sur-Loire, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 16 juin 2021

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Frédéric GARDINIER (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 présents.

Etaient représentés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Linette BOURDIAU (Briare) : pouvoir à Ted-Fernand GHALI (Briare)
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Micheline MARQUET (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : représentée par sa suppléante, Sylvie MENEAU

Ont quitté la salle :

Pierre-François BOUGUET (Briare), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Ted-Fernand GHALI (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Laurent LHOSTE (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Sylvie MENEAU (Saint-Firmin-sur-Loire), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare).

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2021-088

AVIS SUR LE PROJET DU CNPE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Le groupe EDF a déposé une demande de modification de ses installations impactant les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site. Les conseils municipaux et le conseil communautaire sont invités à se prononcer dans les deux mois soit avant le 4 juillet, date de réception de cette consultation.

Un dossier de près de 600 pages est à la disposition des élus. M. JACQUIER explique qu'il s'agit d'un sujet très technique mais que chacun peut prendre connaissance du résumé « non technique ». Une enquête publique aura lieu à l'automne.

La particularité des centrales nucléaires est que les autorisations de rejet sont délivrées par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN). Concernant le site de Belleville-sur-Loire, la dernière autorisation date de 2014. Une dizaine de modifications sont prévues. Elles portent notamment sur : les seuils de légionelles avec la mise en place d'un traitement spécifique ; un traitement anti tartre ; les rejets de cuivre et de zinc (les condenseurs étant en laiton) ; l'augmentation de la limite de rejet en tritium, etc.

Parmi les modifications, deux ne concernent pas le fonctionnement actuellement. Par contre il y a effectivement des rejets nouveaux dans la Loire. La centrale de Belleville rejoint ainsi les mêmes niveaux de conformité que les autres sites en aval le long de la Loire, où aucune incidence sur l'environnement n'a été observée. Le site de Dampierre par exemple a déjà ce fonctionnement depuis des années.

.../...

(suite de la délibération n°2021-088)

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 045-200068278-20210701-2021088D-DE



Le Conseil communautaire,
Vu le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives,
Vu le dossier déposé par le CNPE de Belleville-sur-Loire,
Vu les explications ci-dessus,

Considérant la complexité du dossier et ne s'estimant pas compétents, plusieurs élus décident de quitter la salle et de ne pas prendre part au vote : MM. BOUGUET, GHALI, GIRAULT, JACQUIER, LHOSTE, MUSLIN, Mmes MENEAU, NIANG, SIGNORET, VICHERAT (10 personnes + 3 pouvoirs). Le conseil communautaire est donc composé de 24 présents et 28 voix.

Après en avoir délibéré par :

- 9 voix POUR : MM. CHAILLOU (+ pouvoir de Mme SERRANO), RAGU, RAT (+ pouvoirs de Mmes MARQUET et RUZZA), Mmes BOURGOIN, FORTIN, POULAIN V.,
- 19 ABSTENTIONS : MM. BODIER, CROISSANT, EUGENE, GALFANO, GARDINIER, GEOFFRENET, GERVAIS (+ pouvoir de Mme CAILLAUT), HECQUET, HOUDMON, LECHAUVE M., NOEL, POULAIN, THIEBAUT, Mmes DESCHAMPS, DONY, LECHAUVE B., LETONNELIER, PARMISARI

Donne son AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation de modification déposée par le CNPE de Belleville-sur-Loire au titre de l'article 26 du décret susvisé.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 1^{er} juillet 2021
Le Président,
Emmanuel RAT

